

Alingsås le 15 mars 1956

Monsieur Lars BERGH

Varlôksvagen -, Alingsås

à

Monsieur Robert BESSON

Maire de Mont-de-Marsan

Cher Monsieur,

Il y a longtemps maintenant que j'ai reçu votre aimable lettre où vous proposez un jumelage entre votre ville et Alingsås. Votre proposition m'a beaucoup intéressé tout de suite et je l'ai immédiatement communiquée aux autorités de la ville. Je regrette beaucoup que la maladie du président de la commission des finances d'Alingsås cette affaire ait été indûment retardée.

Maintenant votre proposition a pourtant été discutée au Conseil Municipal d'Alingsås. le projet de jumelage a été unanimement adopté et on m'a demandé comme "homme de contact" pour Alingsås.

Nous croyons comme vous que ce jumelage sera très profitable pour nos deux et en particulier pour les jeunes gens. Pour eux, surtout mais aussi pour nous qui sommes plus âgés, c'est un intérêt vital que d'apprendre à connaître et à comprendre les autres pays, leurs habitants, leurs mœurs et traditions.

Dans l'espoir qu'il n'est pas trop tard pour réaliser ce projet de jumelage nous attendons votre confirmation, je vous prie, Monsieur, de croire l'expression, de nos sentiments les plus distingués.

Lars Bergh

P.S. Je vous envoie un extrait de procès-verbal du Conseil Municipal que je prends la liberté de traduire.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DRESSE A LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL D'ALINGSAS LE 28 FEVRIER 1956

ch. 57. Dans un extrait de procès-verbal envoyé au Conseil Municipal, la Commission des Finances d'Alingsås avait proposé au Conseil Municipal :

-d'établir un jumelage entre la ville d'Alingsås et la. ville de Mont-de-Marsan située, au Sud Ouest de la France, dans le département des Landes

- d'accorder, pour subvenir aux frais accompagnant l'établissement de jumelage un crédit de 100 couronnes payable sur un crédit réservé pour les dépenses éventuelles du Conseil Municipal (suppl. 42)

Après délibération, le Conseil Municipal décide sans ballottage d'adopter la proposition de la Commission des finances.

Comme ci-dessus

En foi de quoi

Approuvé le 3 mars 1956

Patrik Svensson

Président du Conseil
Municipal

Carl Olsson Erlan
Jahanssen

Pour copie conforme

Gunnard Carlbom